

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un adjuvant

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à l'adjuvant CANTOR

de la société INTERAGRO UK Ltd
enregistrée sous le n°2020-4142

La mise sur le marché due l'adjuvant désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom GEREZI.

Pour en déterminer le but de désignation
La désignation des substances
qui sont sur le marché

Ministère de l'Énergie et du Climat

Informations générales sur le produit

Noms du produit	CANTOR PENTRA KIMLA TRENTINO GEREZI
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	INTERAGRO UK Ltd Thorley Wash Barn, London Road Bishops Stortford CM23 4AT HERTFORDSHIRE ROYAUME-UNI
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	790 g/L - huile de soja éthoxylée
Numéro d'intrant	2070155
Numéro d'AMM	2090013
Fonction	Adjuvant pour bouillie herbicide Adjuvant pour bouillie fongicide Adjuvant pour bouillie insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

11 DEC. 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN